

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1109****19 juillet 2002****SOMMAIRE**

Ampax S.A.H., Luxembourg . . . . .	53224	Luxicom, S.à r.l., Mamer . . . . .	53231
Anine S.A.H., Luxembourg . . . . .	53224	Luxumbrella, Sicav, Luxembourg . . . . .	53230
Arcelor S.A., Luxembourg . . . . .	53222	Magara Finance S.A., Luxembourg . . . . .	53214
Arcelor S.A., Luxembourg . . . . .	53222	Marquisaat S.A.H., Luxembourg . . . . .	53225
Audiotechno S.A., Luxembourg . . . . .	53227	Marylebone Road CBO 4 A S.A., Luxembourg . . .	53198
AVR Partners S.A.H., Luxembourg . . . . .	53225	Marylebone Road CBO 4 B S.A., Luxembourg . . .	53191
Avafin-Ré S.A., Senningerberg . . . . .	53213	Medical Protein Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53211
Bantleon Units Invest S.A., Luxembourg . . . . .	53224	Monthely S.A., Luxembourg . . . . .	53186
Bantleon US-Benchmark . . . . .	53227	Newstar S.A., Luxembourg . . . . .	53223
Bantleon US-Dynamic . . . . .	53227	Ogla S.A.H., Luxembourg . . . . .	53221
Biscarrosse Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53232	P.S. Bau, G.m.b.H., Rollingen-Mersch . . . . .	53217
Canal International Holding S.A., Luxembourg . . .	53229	P.S. Bau, G.m.b.H., Rollingen-Mersch . . . . .	53217
Drane S.A.H., Luxembourg . . . . .	53224	P.T.L. S.A., Luxembourg . . . . .	53212
EIK Financieel Maatschappij S.A., Luxembourg . .	53222	Partex International Holding S.A., Luxembourg . .	53190
Ergo Equilibrium Investment Fund Sicav, Luxem- bourg . . . . .	53206	Pro Wert Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53232
Ergo Equilibrium Investment Fund Sicav, Luxem- bourg . . . . .	53211	Ricfin S.A.H., Luxembourg . . . . .	53222
Euro-Action Management S.A., Luxembourg . . . .	53186	Santropa S.A.H., Luxembourg . . . . .	53227
European Business Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	53231	Sodipar S.A., Luxembourg . . . . .	53221
Evolution, Sicav, Senningerberg . . . . .	53232	SPCPG, Syndicat du Personnel Civil de la Police Grand-Ducale, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	53215
Extra Stone Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53223	Space Sat S.A., Luxembourg . . . . .	53211
F&C Emerging Markets Umbrella Fund, Sicav, Lu- xembourg . . . . .	53228	St-Thomas Security S.A., Luxembourg . . . . .	53213
F&C New Economy, Sicav, Luxembourg . . . . .	53228	St-Thomas Security S.A., Senningerberg . . . . .	53213
F.G. S.A. Finanziaria Generale Luxembourg, Lu- xembourg . . . . .	53211	Taurus Financial Management S.A. . . . .	53220
Fashion Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53226	Terelux S.A., Senningerberg . . . . .	53206
Financière de la Creuse S.A., Luxembourg . . . . .	53215	Terelux S.A., Senningerberg . . . . .	53206
Finwit Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53221	Tobacco Holdings Limited S.A., Luxembourg . . . .	53220
Futur 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	53231	Union Privée de Participation S.A., Luxembourg .	53210
G-Rentifix, Sicav, Luxembourg . . . . .	53230	Velasquez S.A., Senningerberg . . . . .	53214
Header Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53221	Velasquez S.A., Senningerberg . . . . .	53214
Hentur Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53226	Vermeil S.A.H., Luxembourg . . . . .	53230
J.P.J. 2 S.A., Luxembourg . . . . .	53225	Video Wolter Esch, GmbH, Esch-sur-Alzette . . . .	53220
Julius Baer Multiclient Advisory, Luxembourg . . .	53207	Viooltje Investerings S.A.H., Luxembourg . . . . .	53227
Krystalux S.A., Luxembourg . . . . .	53225	Wings International, S.à r.l., Waldbredimus . . . .	53223
Landmark Chemicals International S.A., Luxem- bourg . . . . .	53226	Wollars Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53217
		Wollars Holding S.A., Luxembourg . . . . .	53219
		Zurich Invest (Lux), Sicav, Luxembourg . . . . .	53231

**EURO-ACTION MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 49.010.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung am 15. Mai 2002 in Luxemburg*

Neuwahl des Verwaltungsrates

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, folgende Herren als Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen:

- Herrn Jean-Claude Halb, Directeur Général der BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE, Metz

- Herrn Cristoph Cramer, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

- Herrn Guy Buisseret, Directeur Général der BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A.

- Herrn Alain Lunard, Président du Directoire de BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

- Herrn Dr. Bernhard Früh, Geschäftsführer der WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., Großherzogtum Luxembourg

- Herrn Nikolaus Sillem, Leiter des Bereiches Vertriebs- und Produktmanagement der DZ BANK AG, Frankfurt am Main, Deutschland

Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2005, die über den Jahresabschluß 2004 beschließt.

Die Aktionäre beschließen weiterhin Herrn Christoph Cramer als einzelнем Verwaltungsratsmitglied die tägliche Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft gemäß Artikel 8 Absatz 6 der Satzung zu übertragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Mai 2002.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 70, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39292/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

**MONTHELY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONÉTIQUE S.A., avec siège social à F-67000 Strasbourg, 34, rue du Wacken,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg n° B 379 522 600,

représentée par Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strasbourg le 3 juin 2002,

2) Monsieur Roger Zannier, président de sociétés, demeurant à CH-1207 Genève, 64, Quai Gustave Ador,

représenté par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Saint Priest en Jarez le 1<sup>er</sup> juin 2002,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination MONTHELY S.A.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 3. Objet**

La société a pour objet unique l'acquisition, la détention, l'usage, la jouissance et la disposition de titres et droits de vote de la société de droit néerlandais KICKERS WORLDWIDE N.V, dont le siège est situé Olympic Plaza Building, Frederik Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, la souscription d'un prêt auprès de la BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONÉTIQUE en vue d'assurer le financement de l'acquisition de la participation cible; l'acquisition par voie d'apport ou de cession et la réalisation de tous actifs visant à contribuer à ce même financement, à l'exclusion de toute autre opération de quelque nature que ce soit.

### **Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

## **Titre II.- Capital, Actions**

### **Art. 5. Capital social**

Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) actions de Classe A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et une (1) action de Classe B d'une valeur nominale de dix euros (10,-).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Art. 6. Forme des Actions**

Les actions de catégorie A sont au porteur et l'action de catégorie B est nominative.

## **Titre III.- Conseil d'Administration, Surveillance**

### **Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non et répartis dans deux groupes A et B. Le groupe A comprendra au moins deux administrateurs représentant les actionnaires détenant des actions de catégorie A; le groupe B comprendra un administrateur représentant l'actionnaire détenant l'action de catégorie B.

Les administrateurs appartenant au groupe A seront nommés sur proposition des actionnaires détenant les actions de catégorie A par l'assemblée générale statuant à la majorité simple moyennant l'unanimité de tous les actionnaires détenant les actions de catégorie A; L'administrateur appartenant au groupe B sera nommé sur proposition de l'actionnaire détenant l'action de catégorie B par l'assemblée générale statuant à la majorité simple moyennant le vote favorable de l'actionnaire détenant l'action de catégorie B. L'Assemblée détermine le nombre d'administrateurs appartenant au groupe A et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils ne peuvent être révoqués qu'avec l'accord du ou des actionnaires qu'ils représentent, avec ou sans motif et à tout moment.

### **Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président.

Une réunion du conseil doit être convoquée si un administrateur le demande.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs dans chaque groupe est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises qu'avec l'accord unanime des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur du groupe auquel n'appartient pas le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur du groupe auquel n'appartient pas le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Toutes opérations portant sur les titres détenus par la Société dans la société de droit néerlandais KICKERS WORLDWIDE N.V. comprenant notamment sans que cette énumération ne soit limitative tout transfert, démembrement ou nantissement nécessitent néanmoins l'accord préalable unanime des actionnaires. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B, ou par la signature de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaire aux comptes**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires****Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour, tels que déterminés par le conseil d'administration dans la convocation, et aux affaires connexes à ces points.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 17 juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si un actionnaire le demande.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, Vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

En vue de prendre part à toute assemblée générale, le propriétaire d'actions au porteur doit cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, soit en effectuer le dépôt au siège social de la société, soit produire un certificat d'immobilisation émis par l'établissement bancaire auprès duquel les titres sont déposés.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale devront réunir l'accord unanime de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital, à l'exception des décisions d'approbation des comptes et de décharge à accorder aux Membres du Conseil d'Administration et au Commissaire, qui pourront être approuvées moyennant l'accord des actionnaires détenant des actions représentant au moins la moitié du capital social.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur du groupe auquel n'appartient pas le Président du Conseil d'Administration.

**Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 18. Année sociale**

L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2002.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

#### **Art. 19. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 20. Dissolution, Liquidation**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions légales impératives contraires.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VII.- Loi applicable**

#### **Art. 21. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Catégorie d'actions
1.- BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONÉTIQUE, prénommée. . . . .	1	B
2.- Monsieur Roger Zannier, prénommé, . . . . .	3.099	A
Total: trois mille cent actions. . . . .	3.100	

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.370,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Catégorie A:

a) Monsieur Roger Zannier, président de sociétés, demeurant à CH-1207 Genève, 64, Quai Gustave Ador,

b) Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

Catégorie B:

c) Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Beissel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 80, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 juin 2002.

P. Decker.

(48499/206/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

**PARTEX INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.589.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 avril 2002 à 14.00 heures au siège social*

*Résolutions*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 10.629,30 (dix mille six cent vingt-neuf euros trente cents) en vue d'arrondir le capital social souscrit actuel de EUR 1.549.370,70 (un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-dix euros soixante dix cents, et de le porter à EUR 1.560.000,00 (un million cinq cent soixante mille euros), sans création d'actions/parts sociales nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des trente mille (30.000) actions/parts sociales existantes, en portant celle-ci de son montant actuel de EUR 51,65 (cinquante et un euros soixante-cinq cents) à EUR 52,00 (cinquante-deux euros) l'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte de bénéfices reportés.

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de EUR 106.293,03 (cent six mille deux cent quatre-vingt-treize euros trois cents, en vue d'arrondir le capital autorisé actuel de EUR 15.496.706,97 (quinze millions quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent six euros et quatre-vingt-dix-sept cents), et de le porter à EUR 15.600.000,00 (quinze mille six cent mille euros), sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des 30.000 (trente mille) actions existantes, en portant celle-ci de son montant actuel de EUR 51,65 (cinquante et un euros soixante-cinq cents) à EUR 52,00 (cinquante-deux euros).

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article cinq des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent soixante mille euros (EUR 1.560.000,00) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux euros (EUR 52,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions six cent mille euros (EUR 15.600.000) représenté par trois cent mille (300.000) actions de cinquante-deux euros (EUR 52,00) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En ces circonstances, on ne peut réaliser des augmentations de capital que lorsque le capital autorisé a été publié.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 juin 2003, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

PARTEX INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 22, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36575/024/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2002.

**MARYLEBONE ROAD CBO 4 B S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand and two, on the sixth day of June.  
Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) STICHTING MARY B I, a «stichting» existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Locatelikate 1, Parnassustoren, NL-1076 Amsterdam, represented by Mr Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on June 5, 2002;

2) STICHTING MARY B II, a «stichting» existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Locatelikate 1, Parnassustoren, NL-1076 Amsterdam, represented by Mr Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on June 5, 2002,

which two proxies after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

### **Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration**

#### **Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a Société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of MARYLEBONE ROAD CBO 4 B S.A.

#### **Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

#### **Art. 3. Corporate Object**

The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant security interest over its assets;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds and notes, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciate and is not limitative and the Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any activities reserved to banks.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

#### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

### **Chapter II.- Corporate Capital, Shares**

#### **Art. 5. Corporate Capital**

The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6. Shares**

The shares will be in the form of registered shares.

**Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor****Art. 7. Board of Directors**

The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board may as well be convened upon call by any two directors. The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax, telex or other electronic means approved by the Board of Directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by consent in writing or by cable, telegram, telex, fax or other electronic means approved by the Board of Directors of all the directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telegram, telex, fax or other electronic means approved by the Board of Directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by two directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

**Art. 11. Delegation of Powers**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.



**Art. 13. Statutory Auditor(s)**

The accounts of the Company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders****Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of June of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday in Luxembourg City, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings**

The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholder meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote**

Shareholder meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex, fax or other electronic means approved by the Board of Directors as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares present or represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

**Chapter V.- Business year, Allocation of profits****Art. 18. Fiscal Year**

The Company's business year begins on the first day of January and ends on the last day of December each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the available profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 20. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Chapter VII.- Applicable Law****Art. 21. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on December 31, 2002.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2003.

*Subscription and payment*

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
1.- STICHTING MARY B I, prenamed, .....	30,000.-	30	30,000.-
2.- STICHTING MARY B II, prenamed, .....	1,000.-	1	1,000.-
Total: .....	31,000.-	31	31,000.-

All these shares are paid up by payment in cash such that the sum of EUR 31,000.- is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

*Valuation of costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at 1,860.- EUR.

*Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the next annual meeting of shareholders:

1. Mrs Maggy Kohl, company director, residing in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
2. Mr Rolf Caspers, company director, residing in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
3. Mr Hugo Neumann, company director, residing in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II) The number of statutory auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor until the next annual meeting of shareholders:

DELOITTE & TOUCHE S.A., having its registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the 10th August 1915 law on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the Company is established at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux, le six juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) STICHTING MARY B I, «stichting» existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatelikate 1, Parnassustoren, NL-1076 Amsterdam, représentée par Maître Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 5 juin 2002;

2) STICHTING MARY B II, «stichting» existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatelikate 1, Parnassustoren, NL-1076 Amsterdam, représentée par Maître Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 5 juin 2002.

Lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination MARYLEBONE ROAD CBO 4 B S.A.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

La Société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit dans toutes Sociétés luxembourgeoises et/ou dans des Sociétés ou toutes autres entités étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, billets, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;

- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;

- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;

- recueillir des fonds, émettre des obligations et des billets, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative et la Société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

**Titre II.- Capital social, actions****Art. 5. Capital social**

Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

**Art. 6. Actions**

Les actions sont nominatives.

**Titre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes****Art. 7. Conseil d'administration**

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil peut également être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur, télex ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux autres administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 12. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 13. Commissaire(s) aux comptes**

La surveillance des comptes de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

### **Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié légal à Luxembourg-Ville, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, vote**

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions présents ou représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 18. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices disponibles. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Titre VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 20. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Titre VII.- Loi applicable****Art. 21. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

*Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
1.- STICHTING MARY B I, précitée, .....	30.000,-	30	30.000,-
2.- STICHTING MARY B II, précitée, .....	1.000,-	1	1.000,-
Total: .....	31.000,-	31	31.000,-

Toutes ces actions ont été libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 31.000,- EUR est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.860,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle:

1. Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Monsieur Rolf Caspers, administrateur de sociétés, demeurant à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3. Monsieur Hugo Neuman, juriste, demeurant à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle:

DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la Société est établi à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: H. Beythan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 12CS, fol. 88, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 juin 2002.

P. Decker.

(48782/206/474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

**MARYLEBONE ROAD CBO 4 A S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the sixth day of June,

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

1) STICHTING MARY A I, a «stichting» existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Locatelikate 1, Parnassustoren, NL-1076 Amsterdam, represented by Mr Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on June 5, 2002,

2) STICHTING MARY A II, a «stichting» existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Locatelikate 1, Parnassustoren, NL-1076 Amsterdam, represented by Mr Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on June 5, 2002;

which two proxies after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

### **Chapter I. Form, Name, Registered Office, Corporate Object, Duration**

#### **Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a Société anonyme which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of MARYLEBONE ROAD CBO 4 A S.A.

#### **Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

#### **Art. 3. Corporate Object**

The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments,
- grant security interest over its assets;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds and notes, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciate and is not limitative and the Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any activities reserved to banks.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

#### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

### **Chapter II.- Corporate Capital, Shares**

#### **Art. 5. Corporate Capital**

The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

#### **Art. 6. Shares**

The shares will be in the form of registered shares.

### **Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditor**

#### **Art. 7. Board of Directors**

The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

#### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board may as well be convened upon call by any two directors.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax, telex or other electronic means approved by the Board of Directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by consent in writing or by cable, telegram, telex, fax or other electronic means approved by the Board of Directors of all the directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telegram, telex, fax or other electronic means approved by the Board of Directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

#### **Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by two directors.

#### **Art. 10. Powers of the Board of Directors**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

#### **Art. 11. Delegation of Powers**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 12. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

#### **Art. 13. Statutory Auditor(s)**

The accounts of the Company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

### **Chapter IV. General meeting of shareholders**

#### **Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.



**Art. 15. Annual General Meeting**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of June of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday in Luxembourg-City, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings**

The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholder meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote**

Shareholder meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex, fax or other electronic means approved by the Board of Directors as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares present or represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

**Chapter V.- Business Year, Allocation of profits**

**Art. 18. Fiscal Year**

The Company's business year begins on the first day of January and ends on the last day of December each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the available profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Chapter VII. Applicable Law**

**Art. 21. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on December 31, 2002.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2003.

*Subscription and Payment*

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
1.- STICHTING MARY A I, prenamed . . . . .	30,000.-	30	30,000.-
2.- STICHTING MARY A II, prenamed. . . . .	1,000.-	1	1,000.-
Total . . . . .	31,000.-	31	31,000.-

All these shares are paid up by payment in cash such that the sum of EUR 31,000.- is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

*Evaluation of costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at 1,860.- EUR.

*Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the next annual meeting of shareholders:

1. Mrs Maggy Kohl, company director, residing in 33, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg;
2. Mr Rolf Caspers, company director, residing in 33, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg;
3. Mr Hugo Neuman, juriste, residing in 33, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg;

II) The number of statutory auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor until the next annual meeting of shareholders:

DELOITTE & TOUCHE SA, having its registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the 10th August 1915 law on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the Company is established at 33, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux, le six juin,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) STICHTING MARY A I, «stichting» existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatelikate 1, Parnassustoren, NL-1076 Amsterdam, représentée par Maître Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 5 juin 2002,

2) STICHTING MARY A II, «stichting» existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatelikate 1, Parnassustoren, NL-1076 Amsterdam, représentée par Maître Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 5 juin 2002,

Lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination MARYLEBONE ROAD CBO 4 A S.A.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

La Société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit dans toutes Sociétés luxembourgeoises et/ou dans des Sociétés ou toutes autres entités étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, billets, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque,
- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers,
- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;
- recueillir des fonds, émettre des obligations et des billets, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative et la Société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

**Titre II. Capital social, actions****Art. 5. Capital social**

Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

**Art. 6. Actions**

Les actions sont nominatives.

**Titre III. Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes****Art. 7. Conseil d'administration**

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil peut également être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur, télex ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux autres administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 12. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 13. Commissaire(s) aux comptes**

La surveillance des comptes de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

### **Titre IV. Assemblée Générale des Actionnaires**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

#### **Art. 15. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié légal à Luxembourg-Ville, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 16. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### **Art. 17. Procédure, vote**

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions présents ou représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

##### **Art. 18. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

##### **Art. 19. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10 %) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices disponibles. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 20. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII. Loi Applicable**

##### **Art. 21. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

##### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
1.- STICHTING MARY A I précitée, . . . . .	30.000,-	30	31.000,-
2.- STICHTING MARY A II, précitée . . . . .	1.000,-	1	1.000,-
Total . . . . .	31.000,-	310	31.000,-

Toutes ces actions ont été libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 31.000,- EUR est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.860,- EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle

1, Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant à 33, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Monsieur Rolf Caspers, administrateur de sociétés, demeurant à 33, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg,

3. Monsieur Hugo Neuman, juriste, demeurant à 33, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg,

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un 1.

Est nommé commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle:

DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la Société est établi à 33, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: H. Beythan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 12CS, fol. 88, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

P. Decker.

(49511/206/475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2002.

---

**ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.223.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 avril 2002, actée sous le N°247/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

(32319/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

---

**TERELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.162.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

*Pour la société*

Signature

(36741/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**TERELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 29.162.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2002*

*Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises*

Le mandat du réviseur d'entreprises KPMG-AUDIT est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36742/689/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**JULIUS BAER MULTICLIENT ADVISORY, Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwei, am dreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1.- JULIUS BAER INVEST AG, eine Gesellschaft nach Schweizer Recht mit Sitz in Bahnhofstrasse 40, CH-8001 Zürich, Schweiz,

vertreten durch Hermann Beythan, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 7. Januar 2002,

2.- Martin P. Vogel, wohnhaft in Bergstrasse 66, CH-8810 Horgen, Schweiz,

vertreten durch Hermann Beythan, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 7. Januar 2002.

Die Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar ne varietur paraphiert wurden, werden mit dem Original des Protokolls registriert.

Zwischen den Erschienenen wurde beschlossen, eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

**I. Name, Sitz und Zweck der Gesellschaft**

**Art. 1.** Zwischen den Gesellschaftern besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen JULIUS BAER MULTICLIENT ADVISORY (die «Gesellschaft»), in der Form einer «société anonyme holding».

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluß der Gesellschafter, der in unter den für eine Änderung der Satzung erforderlichen Bedingungen erfolgt, jederzeit aufgelöst werden.

**Art. 3.** Gesellschaftssitz ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann mittels eines Beschlusses des Verwaltungsrats der Gesellschaft (der «Verwaltungsrat») innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrats können Niederlassungen und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Auf Grund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflußmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland gefährdet, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluß den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Leistungen auf dem Gebiet der Anlageberatung ausschließlich an die JULIUS BAER MULTICLIENT, ein «fonds commun de placement» nach Luxemburger Recht.

Die Gesellschaft kann alle mit dem obigen zusammenhängenden Tätigkeiten erbringen, soweit dies im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften (das «Gesetz von 1929») und dessen Auslegung im vorliegenden Zusammenhang zulässig ist. Auch kann die Gesellschaft Anlagen in den JULIUS BAER MULTICLIENT tätigen.

Die obenstehende Liste ist beispielhaft, jedoch nicht abschließend.

Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz von 1929 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen (das «Gesetz von 1915») festgesetzten Begrenzungen.

**II. Grundkapital und Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000.-) und ist in fünfundsiebzig (75) Aktien mit einem Nennwert von tausend Euro (EUR 1.000.-) pro Aktie eingeteilt.

**Art. 6.** Die Aktien sind voll eingezahlt und haben die Form von Namensaktien.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluß der Gesellschafter, der unter den für eine Änderung dieser Satzung erforderlichen Bedingungen erfolgt, aufgestockt oder reduziert werden.

**III. Organisation der Gesellschaft**

**Art. 8.** Die Organe der Gesellschaft sind:

A. Die Generalversammlung,

B. Der Verwaltungsrat,

C. Der Rechnungskommissar.

**A. Die Generalversammlung**

**Art. 9.** Die jährliche Generalversammlung findet am fünfzehnten (15) Tag im Monat März um 17.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt.

Falls dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg ist, so findet sie am nächstfolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden durch den Verwaltungsrat oder, im Einklang mit dem Gesetz von 1915, vom Rechnungskommissar einberufen. Eine Generalversammlung muß einberufen werden, wenn ein oder mehrere Gesellschafter, die über ein Fünftel der sich im Umlauf befindlichen Aktien verfügen, dies verlangen.

Die Einladungen erfolgen im Einklang mit dem Gesetz von 1915.

Wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und diese bestätigen, über die Tagesordnung der Generalversammlung unterrichtet zu sein, kann auf eine Einberufung verzichtet werden.

Der Verwaltungsrat kann weitere Bedingungen für die Teilnahme an einer Generalversammlung festlegen.

Generalversammlungen, einschließlich der jährlichen Generalversammlung, können im Ausland abgehalten werden, wenn gemäß dem freien Ermessen des Verwaltungsrats Umstände höherer Gewalt dies erforderlich machen.

**Art. 10.** Der Präsident des Verwaltungsrates, sofern ein solcher bestimmt wurde und er anwesend ist oder sonst die von der Generalversammlung per Mehrheitsbeschluß bestimmte Person, übt den Vorsitz einer Generalversammlung aus.

Der Vorsitzende der Generalversammlung bestimmt den Protokollführer der Versammlung.

Die von der Generalversammlung per Mehrheitsbeschluß bestimmte Person übernimmt das Amt des Stimmzählers.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse wird ein Protokoll aufgenommen. Dieses Protokoll wird vom Vorsitzenden, vom Protokollführer und vom Stimmzähler unterzeichnet.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die vom Gesetz von 1915 bestimmten Befugnisse, sofern diese Satzung nichts anderes bestimmt. Insbesondere hat sie die folgende Befugnisse:

- (a) die Satzung zu ändern,
- (b) Mitglieder des Verwaltungsrats und den Rechnungskommissar zu bestellen und abzurufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- (c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats zu erteilen,
- (d) die Berichte des Verwaltungsrats und des Rechnungskommissars entgegenzunehmen;
- (e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- (f) den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Rechnungskommissar Entlastung zu erteilen,
- (g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen,
- (h) die Gesellschaft aufzulösen.

**Art. 12.** Die Generalversammlung faßt ihre Beschlüsse, soweit es im Gesetz von 1915 nicht anders bestimmt ist, mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jeder Gesellschafter kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten, der kein Gesellschafter zu sein braucht, ausüben. Eine solche Bevollmächtigung kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erfolgen. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

## **B. Der Verwaltungsrat**

**Art. 13.** Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die keine Gesellschafter sein brauchen. Verwaltungsratsmitglieder können jederzeit von einer Generalversammlung abgerufen werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Dauer ihrer Mandate, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf. Eine Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder ist möglich.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen. Eine solche Bestellung muß von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden.

**Art. 14.** Unter seinen Mitgliedern kann der Verwaltungsrat einen Präsidenten wählen. Der Präsident hat in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz. In Abwesenheit des Präsidenten oder wenn kein Präsident gewählt wurde, wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder per Mehrheitsbeschluß gewählten Vorsitzenden geleitet. Weiterhin kann der Verwaltungsrat einen Sekretär, der für die Protokollführung verantwortlich ist, bestimmen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefaßt. Bei Stimmgleichheit hat der Vorsitzende keinen Stichentscheid.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden vom Präsidenten oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Einberufung erfolgt mittels Brief, Fax, Fernschreiber oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmte Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens 48 Stunden vor der Versammlung, es sei denn in Notfällen, wobei dann der Grund des Notfalls in der Einberufung angegeben ist. Die Einberufungen geben den Ort der Versammlung und ihre Tagesordnung an. Die Verwaltungsratsmitglieder können auf eine Einberufung verzichten. Eine Einberufung ist nicht erforderlich, wenn die Versammlung zu einer in einer vorherigen Versammlung bestimmten Zeit und am dort bestimmten Ort stattfindet.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Eine solche Teilnahme ist einer physischen Teilnahme gleichgestellt.

**Art. 15.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz von 1915 der Generalversammlung vorbehalten sind.



Der Verwaltungsrat kann beratende Ausschüsse, deren Mitglieder nicht dem Verwaltungsrat angehören müssen, bestimmen.

Der Verwaltungsrat kann auch einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder Dritte mit der Gesamtheit oder einem Teil der täglichen Geschäftsführung oder der Vertretung der Gesellschaft mit den vom Verwaltungsrat beschlossenen Befugnissen betrauen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Generalversammlung.

**Art. 16.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Präsidenten oder vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung sowie vom Sekretär, wenn ein solcher bestellt wurde, oder sonst von einem Verwaltungsratsmitglied zu unterschreiben. Vollmachten sind dem Protokoll beizufügen.

Gerichtlich vorzulegende Kopien oder Auszüge solcher Sitzungsprotokolle sollen vom Präsidenten des Verwaltungsrats oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

#### **C. Der Rechnungskommissar**

**Art. 17.** Die Bücher der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Rechnungskommissare kontrolliert.

Rechnungskommissare werden für eine Dauer bis zu sechs Jahren von der Generalversammlung ernannt, sie können jederzeit von einer Generalversammlung aberufen werden. Eine Wiederwahl eines Rechnungskommissars ist zulässig.

#### **IV. Vertretung der Gesellschaft**

**Art. 18.** Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftlichen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern immer rechtswirksam vertreten.

**Art. 19.** Weiterhin wird die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch die Unterschrift oder Unterschriften der hierzu vom Verwaltungsrat gemäß Artikel 15 bestimmten Person oder Personen rechtswirksam vertreten.

**Art. 20.** Schließlich wird die Gesellschaft durch die Unterschrift oder Unterschriften von Bevollmächtigten, denen gemäß Artikel 15 eine Vollmacht erteilt wurde, im Rahmen einer solchen Vollmacht rechtswirksam vertreten.

#### **V. Rechnungsabschluß und Gewinnverwendung**

**Art. 21.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 22.** Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß und die Gewinn- und Verlustrechnung und übermittelt diese Dokumente zusammen mit seinem Bericht an den Rechnungskommissar, der seinerseits einen Bericht erstellt.

**Art. 23.** Fünf Prozent des Jahresgewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeteilt, dies solange bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die jährliche Generalversammlung entscheidet auf Vorschlag des Verwaltungsrats über die Verwendung des rechtlichen verfügbaren Gewinns der Gesellschaft.

Dieser kann vorgetragen, verteilt oder in Rücklagen eingestellt werden. Der Verwaltungsrat kann, unter Beachtung der Vorschriften des Gesetzes von 1915, Zwischendividenden beschließen.

#### **VI. Anwendbares Recht**

**Art. 24.** Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften (unter Einbeziehung von dessen Auslegung).

#### **VII. Bekanntmachungen**

**Art. 25.** Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg.

#### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.
2. Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahr 2003 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Die vorgenannten Parteien erklären, nach Annahme der Satzung, ihre Zeichnung von fünfundsiebzig Aktien wie folgt:

1. JULIUS BAER INVEST AG, wie vorgenannt .....	74.000,- EUR	74 Aktie(n)
2. Martin Vogel, wie vorgenannt .....	1.000,- EUR	1 Aktie
Gesamt: .....	75.000,- EUR	75 Aktie(n)

Alle Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von 75.000,- Euros zur Verfügung steht, wie dies dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der beurkundende Notar erklärt, daß die Bestimmungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt wurden und bestätigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ca. 3.820,-

*Erste ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Grundkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt.

*Erster Beschluss*

Es soll fünf Verwaltungsratsmitglieder und ein Rechnungskommissar geben.

*Zweiter Beschluss*

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung ernannt:

- 1.- Herr Dr. Peter Spinnler, Verwaltungsratspräsident JULIUS BAER INVESTMENT FUND SERVICES Ltd., Freitgutstrasse 12, CH-8002 Zürich.
- 2.- Herr Walter Knabenhans, Präsident der Konzernleitung JULIUS BAER GRUPPE, Bahnhofstrasse 36, CH-8010 Zürich.
- 3.- Herr Andreas Bär, Mitglied des Verwaltungsrats JULIUS BAER INVESTMENT FUND SERVICES, Ltd., Freitgutstrasse 12, CH-8002 Zürich.
- 4.- M<sup>e</sup> Freddy Brausch, Partner LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1110 Luxemburg, und,
- 5.- Herr John Pauly, Geschäftsführer und Direktor der FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg.

*Dritter Beschluss*

Zum Rechnungskommissar wurde bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung ernannt:  
PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung gestattet die Ernennung eines oder mehrerer Verwaltungsratsmitglieder mit der Befugnis, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft zu übernehmen.

*Fünfter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Beythan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 80, case 1. – Reçu 750 euros.

*Le Receveur* (gezeichnet): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 27. Juni 2002.

P. Decker.

(49506/206/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2002.

**UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.040.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2002*

L'Assemblée Générale décide de fixer le siège social de la société au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'Assemblée décide de convertir le capital en EUR 123.946,76 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Elle décide également d'augmenter le capital de EUR 53,24 par augmentation des pertes reportées à due concurrence et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 24,80. Le capital est désormais fixé à EUR 124.000,- représenté par 5.000 actions de valeur nominale EUR 24,80 chacune.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mario Chimento en tant qu'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Son mandat prendra fin ensemble avec celui des administrateurs restants, Monsieur Pascal D. Brugger et Monsieur Mario Chimento, lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2002.

*Pour UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(36794/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.223.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 avril 2002, actée sous le N°247/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

(35702/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2002.

---

**SPACE SAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 75.852.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

SPACE SAT S.A.

Signatures

(36725/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**F.G. S.A. FINANZIARIA GENERALE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 60.083.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

F.G. S.A. FINANZIARIA GENERALE LUXEMBOURG

Signatures

(36726/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.550.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 mai 2002*

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Marc Lamesch et Claude Schmitz en tant qu'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et Monsieur John Seil, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Leur mandat prendra fin ensemble avec celui de l'administrateur restant Monsieur Edmond Ries lors de l'assemblée générale de l'année 2007.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2007.

L'Assemblée transfère le siège de la société du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

L'Assemblée décide de convertir le capital social en EUR 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de EUR 13,31 pour le porter à EUR 31.000,- par augmentation des pertes reportées à due concurrence et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 24,80. Le capital est désormais fixé à EUR 31.000,- représenté par 1250 actions de EUR 24,80 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36795/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**P.T.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 40.522.

## DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twenty-third of April.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Ms Stephanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg;  
acting in the name and on behalf of QUEBEC NOMINEES LTD, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands;

by virtue of a proxy given on April 23, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation P.T.L. S.A., having its principal office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing at that time at Mersch, on 25th May 1992, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 473, on October 20, 1992;

- that the capital of the corporation P.T.L. S.A. is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up;

- that QUEBEC NOMINEES LTD has become owner of the shares and has decided to dissolve the company P.T.L. S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that QUEBEC NOMINEES LTD, being sole owner of the shares and liquidator of P.T.L. S.A., declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of P.T.L. S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de QUEBEC NOMINEES LTD, ayant son siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société P.T.L. S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors résidant à Mersch, en date du 25 mai 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 473 du 20 octobre 1992;

- que le capital social de la société P.T.L. S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que QUEBEC NOMINEES LTD, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme P.T.L. S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que QUEBEC NOMINEES LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société P.T.L. S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 11CS, fol. 91, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mai 2002.

G. Lecuit.

(36755/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**AVAFIN-RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.181.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

*Pour la société*

Signature

(36728/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**ST-THOMAS SECURITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 75.969.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

*Pour la société*

Signature

(36739/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**ST-THOMAS SECURITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.969.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2002*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Adrien Wirz, Massimo Mambelli, Angelo de Bernardi et de la société SOGECORE INTERNATIONAL, prennent fin à l'issue de cette assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2002.

b) Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36740/689/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**VELASQUEZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 32.663.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

*Pour la société*

Signature

(36743/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**VELASQUEZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 32.663.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2002*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Etienne van Dyck, Jean-Pierre Audebourg et de la société SOGECORE, prennent fin à l'issue de cette assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice comptable 2002.

b) Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36744/689/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**MAGARA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.851.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 28 décembre 2001, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de réduire le capital social à concurrence de LUF 34,- et de convertir le capital social à EUR 370.600,- (trois cent soixante dix mille six cents euros) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les alinéas 1 à 3 de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1 à 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante dix mille six cents euros (EUR 370.600,-) représenté par quatorze mille neuf cent cinquante (14.950) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.987.870,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-dix euros), qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions, sans désignation de valeur nominales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36746/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**FINANCIERE DE LA CREUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.810.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 28 décembre 2001, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de réduire le capital social à concurrence de LUF 34,- et de convertir le capital social à EUR 370.600,- (trois cent soixante dix mille six cents euros) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les alinéas 1 à 3 de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1 à 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante dix mille six cents euros (EUR 370.600,-) représenté par quatorze mille neuf cent cinquante (14.950) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.987.870,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-dix euros), qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 7 mai 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36745/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**SYNDICAT DU PERSONNEL CIVIL DE LA POLICE GRAND-DUCALE, A.s.b.l.,**

**Association sans but lucratif,**

**(anc. ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL CIVIL DE LA POLICE GRAND-DUCAL).**

Siège social: L-2957 Luxembourg, 1, rue Marie et Pierre Curie.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination SYNDICAT DU PERSONNEL CIVIL DE LA POLICE GRAND-DUCALE, ci-après nommée SPCPG. Son siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 2.** Le syndicat a pour but la défense des intérêts professionnels de tout le personnel civil de la Police Grand-Ducale sans distinction de carrière ou de profession.

**Art. 3.** Le nombre des membres ne pourra être inférieur à cinq.

**Art. 4.** Pour devenir membre, il faut être membre du personnel civil de la Police Grand-Ducale et payer la cotisation prévue par l'article 5. La demande d'adhésion est à adresser au conseil d'administration qui la soumettra pour approbation à l'assemblée générale.

**Art. 5.** Les membres paient annuellement une cotisation à fixer chaque année en fonction des exigences budgétaires par le conseil d'administration. Le montant ne dépassera pas 25 .

**Art. 6.** Tout membre est libre de se retirer du SPCPG en adressant sa démission écrite au conseil d'administration. L'exclusion de tout associé pourra être décidée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents à l'assemblée générale pour contravention flagrante aux statuts du syndicat.

**Art. 7.** Le syndicat est administré par un conseil d'administration composé d'au plus 11 membres, élus par l'assemblée générale à la simple majorité des voix. Dans le cas où il y a égalité des voix entre deux ou plusieurs candidats pour l'attribution du ou des derniers sièges vacants, il sera procédé à un vote complémentaire. Le conseil d'administration règle les modalités relatives au vote. Le conseil d'administration est renouvelé tous les trois ans de la moitié plus un de ses membres. Les membres sont rééligibles. Leurs fonctions ne sont pas rémunérées. Les candidatures doivent être présentées par écrit au moins deux jours avant l'assemblée générale. Le conseil d'administration distribue lui-même les fonctions en son sein.

Tout produit obtenu dans le cadre des travaux de l'A.s.b.l. fait partie du patrimoine de l'A.s.b.l.

Les données concernant les membres peuvent être stockées sur support informatique sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toute modification des statuts devra avoir lieu lors de l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix. Au cas où cette majorité n'est pas atteinte, lors de la modification des statuts, un deuxième vote aura lieu, en assemblée générale, dans un délai d'un mois. Ce vote est décisif dès l'obtention de la simple majorité des voix.

Tout membre peut se faire représenter à un vote à l'assemblée générale par un mandataire ayant lui-même droit de vote moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit toutefois permis de représenter plus de deux membres absents. Sauf pour les cas prévus aux articles 4, §1 et §4, et 12 de la loi du 4 mars 1994, tout vote se fait à la majorité simple des voix.

**Art. 8.** Le conseil d'Administration se réunit sur convention mutuelle aussi souvent que l'intérêt de l'Asbl l'exige. Il ne peut statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants, la voix du président étant, en cas d'égalité des voix, prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration et toute correspondance engageant la responsabilité de l'Asbl sont à signer par le président ou en cas d'empêchement par le vice-président et par le secrétaire ou en cas d'empêchement par son suppléant, respectivement le cas échéant par la majorité du conseil d'administration. Les décisions sont à consigner sur un registre spécial.

**Art. 9.** Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 4 mars 1994. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration. Il pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à d'autres membres actifs. En outre, il pourra toujours s'adjoindre, avec voix consultative, toute personne susceptible de rendre des services à l'A.s.b.l. et de se réunir avec les conseils d'administration d'autres associations similaires pour des questions d'intérêt commun.

**Art. 10.** Les articles 4 et 12 de la loi régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi régissent la convocation aux assemblées générales. Cette convocation est faite par le conseil d'administration par courrier adressé aux membres dix jours au moins avant l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixe chaque année dans le courant du premier trimestre la date de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation du compte de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après l'approbation du compte, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

**Art. 11.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, à défaut par l'un des vice-présidents ou par le plus âgé des administrateurs présents.

Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les articles 7 et 8 de la loi. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour de l'assemblée ne peut être prise, à moins que l'assemblée générale ne décide autrement par une majorité des deux tiers des membres présents.

**Art. 12.** Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial sont consignées dans un registre spécial, signées par les administrateurs présents et conservées au siège social, où tous les membres actifs peuvent en prendre connaissance.

**Art. 13.** L'année sociale est celle du calendrier. Toutefois, le premier exercice comprendra la période à partir du jour de l'enregistrement jusqu'au 31 décembre prochain. Le 31 décembre de chaque année, les livres sont arrêtés et l'exercice est clôturé. L'excédant favorable du compte reste acquis à l'Asbl.

**Art. 14.** La dissolution et la liquidation de l'Asbl sont régies par les articles 19 à 25 de la loi.

**Art. 15.** La vérification de l'état des recettes et des dépenses sera faite par deux commissaires aux comptes élus à cet effet par l'assemblée générale.

Adresse postale:

SPCPG

c/o Luc Donckel

1, rue Marie et Pierre Curie

L-2957 Luxembourg

Les membres du conseil d'administration du SPCPG:

Président: M. Francis Err, 7, rue Edouard Grenier, L-1642 Luxembourg, Vice-président

M. Camille Schleck, 53, rue Oscar Romero, L-3321 Berchem

Secrétaire:

M. Luc Donckel, 4, um Kuerzebiereg, L5355 Oetrange

Secrétaire-adjoint:

M. Jerry Caye, 79, rue de Remich, L-5330 Moutfort

Trésorier:

M. Yves Ollinger, 38 rue Oradour, L-2266 Luxembourg

Membres:

M. Alain Di Genova, 11, rue des Prés, L-4880 Lamadeleine

M. Gilbert Foetz, 6, rue Belle-Vue, L-5752 Frisange

M. René Foetz, 3, rue des Prés, L-5443 Rollingen

Mme Sylvie Pfeilstücker, 22, rue Renaudin, L-4304 Esch-sur-Alzette

M. Roger Schmit, 91, rue Théodore de Wacquant, L-3899 Foetz

M. Serge Thein, 42, rue Principale, L-5367 Schifflange

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.



**P.S. BAU, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-7567 Rollingen-Mersch, 1, Impasse de la Vallée.

Im Jahre zweitausendzwei, am zweiten Mai.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Dame Rajka Marijanovic, Diplombauingenieurin, Ehegattin von Herrn Petar Saric, wohnhaft zu L-7567 Rollingen/Mersch, 1, Impasse de la Vallée.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte ihr nachfolgendes zu beurkunden:

1. Sie ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung P.S. BAU, G.m.b.H., mit Sitz zu Rollingen/Mersch 1, Impasse de la Vallée.

2. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 9. Januar 2002, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

3. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert (12.400,-) Euro, eingeteilt in hundertvierundzwanzig (124) Anteile zu je hundert (100,-) Euro.

Diese Erschienenene, welche das gesamte Stammkapital vertritt, hat sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, und hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Einzige Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst den ersten Abschnitt von Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern wie folgt: «Zweck der Gesellschaft ist:

- der Betrieb eines Bauunternehmens sowie eines Dachdeckerunternehmens, Dachdeckerarbeiten und Blechverlegerarbeiten».

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser ausserordentlichen Generalversammlung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden abgeschätzt auf den Betrag von fünfhundertundfünfzig (550,-) Euro.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Marijanovic, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 2002, vol. 421, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C erteilt.

Mersch, den 14. Mai 2002.

U. Tholl.

(36749/232/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**P.S. BAU, G.m.b.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-7567 Rollingen-Mersch, 1, Impasse de la Vallée.

Statuts coordonnés suivant acte du 2 mai 2002, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

(36750/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**WOLLARS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.548.

In the year two thousand two, on the sixteenth of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of WOLLARS HOLDING S.A., a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 5, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 538 of July 17, 2001. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on February 28, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 919 of October 24, 2001 and by a notarial deed on April 13, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 1005 of November 14, 2001.

The meeting was opened by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Ms. Severine Canova, lawyer, residing in F-Metz.

The meeting elected as scrutineer Ms. Mariana Rizzo, employée privée, residing in F-Thionville.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the accounting year of the company which shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of the following year.

2. Subsequent amendment of article 14 of the articles of association of the company.

3. Change of the date of the annual general meeting of shareholders from the first Monday of May at 10.00 a.m., into the first Monday of March at 10 a.m.

4. Subsequent amendment of article 13 of the articles of association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting October 1st and ending September 30th, with the exception of the current book year, which will run from January 1st, 2002 up to and including September 30, 2002.

*Second resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of the article 14 of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 14.** The book year of the corporation shall begin on October 1st and shall terminate on September 30th of the following year.»

*Third resolution*

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders from the first Monday of May at 10.00 a.m., into the first Monday of March at 10.00 a.m.

*Fourth resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 13 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 13. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of March at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le seize avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WOLLARS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 538 du 17 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 février 2001, publié au Mémorial, Recueil numéro 919 du 24 octobre 2001, et suivant acte notarié du 13 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1005 du 14 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Metz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Mariana Rizzo, employée privée, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'année sociale de la société qui commencera le 1<sup>er</sup> octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

2. Modification subséquente de l'article 14 des statuts.

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des associés de la société, du premier lundi du mois de mai à 10.00 heures, au premier lundi du mois de mars à 10.00 heures.

4. Modification subséquente de l'article 13 alinéa premier des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante; avec exception pour la présente année sociale qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier se terminera le 30 septembre 2002.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des associés du premier lundi du mois de mai à 10.00 heures, au premier lundi du mois de mars à 10.00 heures.

*Quatrième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cent cinquante Euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ferry, S. Canova, M. Rizzo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 11CS, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 mai 2002.

G. Lecuit.

(36779/220/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**WOLLARS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 mai 2002.

G. Lecuit.

(36780/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**TOBACCO HOLDINGS LIMITED, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 6.460.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2002*

Die Generalversammlung ernennt zum Aufsichtskommissar PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg anstelle von MONTBRUN REVISION, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOBACCO HOLDINGS LIMITED

Unterschrift

*Ein Verwaltungsratsmitglied*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36801/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**TAURUS FINANCIAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 69.149.

Modifications suivantes concernant la société TAURUS FINANCIAL MANAGEMENT S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 69.149 Section B:

*Conseil d'administration:*

A biffer: NLM INVESTMENTS SERVICES

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36806/760/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**VIDEO WOLTER ESCH, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-4170 Esch-sur-Alzette, 28, boulevard J.F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 26.842.

*Niederschrift über die ausserordentliche Generalversammlung vom 31. Dezember 2001 in Esch-sur-Alzette*

*Anwesend:*

1. Frau Gertrude Bohlen

welche alleinige Geschäftsführerin der Firma VIDEO WOLTER ESCH, GmbH ist.

Die Anwesende hält unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften eine ausserordentliche Generalversammlung ab. Folgende Beschlüsse werden gefasst:

*Erster Beschluss*

Das Gesellschaftskapital in Höhe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) wird mit Wirkung vom 1. Januar 2002 umgestellt auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR).

*Zweiter Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird um den Betrag von einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (105,32 EUR) auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) durch die stillen Reserven erhöht. Dementsprechend wird Artikel 6 der Statuten geändert, und ihm folgender Wortlaut gegeben:

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Diese Geschäftsanteile sind gezeichnet wie folgt:

1. Dame Gertrude Bohlen, zweihundertfünfzig Anteile .....	250
2. Herr Herbert Wolter, zweihundertfünfzig Anteile .....	250
Total: fünfhundert Anteile .....	500

G. Bohlen

*Die Geschäftsführerin*

Enregistré à Remich, le 11 avril 2002, vol. 177, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(36912/598/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**FINWIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

FIDUPAR

Signature

(36807/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**OGLA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

FIDUPAR

Signature

(36808/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**SODIPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 4.361.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2002*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Lamesch comme administrateur et nomme à sa place Monsieur Luc Hansen, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme Commissaire de Surveillance AUDIEX S.A., Luxembourg à la place de Monsieur Claude Schmitz.

Le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SODIPAR S.A.

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36796/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**HEADER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.470.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2002*

Il résulte que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Giancarlo Farina en tant qu'administrateur et le remercie pour les services rendus à la société.

- AUDIEX S.A., Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2007.

Luxembourg, le 28 février 2002.

*Pour HEADER HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36797/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**ARCELOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 82.454.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2002 ainsi que les documents s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCELOR

Société Anonyme

M. Wurth / J. Kinsch

(36819/571/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**ARCELOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 82.454.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2002 a décidé, conformément à la proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice d'EUR 290,07 à la réserve légale.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

ARCELOR

Société Anonyme

M. Wurth / J. Kinsch

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36820/571/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**EIK FINANCIËLE MAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 63.290.

—  
*Extrait des résolutions prises au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2001*

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Baudouin Nagelmackers de ses fonctions d'Administrateur au sein de la société.

Conformément aux statuts, il décide de coopter Monsieur Pierre Henzien aux fonctions d'Administrateur.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

C. Cade

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36824/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**RICFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 43.154.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 février 2002 à 10.00 heures*

Les actionnaires ont pris unanimement la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée autorise la société à acquérir ses propres actions correspondant à 4,9894 % du capital social de RICFIN S.A., Société Anonyme Holding. Le prix minimum est fixé à Euro 145,- par action et le prix maximum à EUR 147,- par action. L'autorisation d'acquérir ses propres actions est valable jusqu'au 31 janvier 2003.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36792/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**EXTRA STONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.532.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mai 2002*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Schmitz en tant qu'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Son mandat prendra fin, ensemble avec celui des administrateurs restants, Monsieur Aldo Malacrida et Monsieur Edmond Ries, lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- AUDIEX S.A., Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée transfère le siège social du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

EXTRA STONE HOLDING S.A.

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36799/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**NEWSTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.  
R. C. Luxembourg B 80.120.

Il résulte de trois lettres de démission du 10 mai 2002 que Messieurs John Seil, Luc Hansen et Claude Zimmer ont démissionné de leurs mandats d'administrateur et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36793/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 29.287.

*Procès-verbal de la réunion du gérant tenue à Waldbredimus, le 31 décembre 2001*

Décisions:

Après en avoir délibéré, le gérant

Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 600.000,- LUF en 14.873,61 euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Décide d'augmenter le capital social de 6,39 euros pour le porter de son montant actuel de 14.873,61 euros à 14.880,- euros, par versement en espèces, sans émission de nouvelles parts sociales avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

The capital is set at fourteen thousand eight hundred eighty euro (14,880.- euro) divided into six hundred (600) parts of twenty-four euro and eighty cents (24.80 euro) each.

The parts have been subscribed as follows by:

3) Mr Orlando E. Sasso, five hundred and forty parts .....	540
4) Miss Jeannie Chevalier, sixty parts .....	60
Total: six hundred parts. ....	600

The parts have been fully paid up.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

O. E. Sasso

*Le gérant*

Enregistré à Remich, le 11 avril 2002, vol. 177, fol. 28, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(36913/598/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

53224

**AMPAX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 23.954.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 août 2002 à 9.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (03575/806/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ANINE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 59.196.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 août 2002 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03590/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DRANE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.667.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 août 2002 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03593/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BANTLEON UNITS INVEST, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.  
H. R. Luxemburg B 78.549.

*Mitteilung an alle Anteilhaber des BANTLEON Units No. 12*

Durch Beschluss des Verwaltungsrats der BANTLEON UNITS INVEST S.A. vom 4. Februar 2002, mit Zustimmung der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. als Depotbank, wurde der Bantleon Units No. 12, ein Teilfonds des BANTLEON UNITS, ein FCP unter Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988, am 4. Februar 2002 aufgelöst.

Die Anteilhaber im Bantleon Units No. 12 haben ihre Anteile mit Valuta 12. Februar 2002 zurückgegeben.

Luxemburg, den 15. März 2002.

BANTLEON UNITS INVEST S.A.

(03698/755/12)

---



**J.P.J. 2, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 62.880.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 août 2002 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03597/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MARQUISAAT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 août 2002 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03599/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 9 août 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03601/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KRYSTALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 86.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2002.

*Pour la société*

J. Seckler

*Le Notaire*

(36754/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 57.909.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 août 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03657/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**LANDMARK CHEMICALS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.468.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à Luxembourg au 73, Côté d'Eich, le 12 août 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996
4. Nomination de trois administrateurs et du commissaire aux comptes
5. Fixation du siège social
6. Divers

*Pour la société*

*Un mandataire*

I (03658/000/20)

**FASHION INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.678.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2002*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Schmitz en tant qu'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Son mandat prendra fin, ensemble avec celui des administrateurs restants à savoir Monsieur Aldo Malacrida et Monsieur Edmond Ries, lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- AUDIEX S.A., Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée transfère le siège social du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

FASHION INVEST HOLDING S.A.

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36798/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**AUDIOTECHNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 26.703.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 6 août 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2002.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (03691/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 31.153.

RECTIFICATIF

A la page 43221 du Mémorial C n°901 du 13 juin 2002, il y a lieu de lire dans l'intitulé: VIOOLTJE INVESTERING et non pas VIOOLETJE INVESTERING.  
(03696/XXX/9)

**BANTLEON US-DYNAMIC, Fonds Commun de Placement.**

Durch Beschluss des Verwaltungsrats der BANTLEON US-DYNAMIC INVEST S.A. vom 4. Februar 2002, mit Zustimmung der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. als Depotbank, wurde der Bantleon US-Dynamic, ein FCP unter Teil I des Teilfonds des Gesetzes vom 30. März 1988, am 4. Februar 2002 aufgelöst.

Die Anteilhaber im Bantleon US-Dynamic haben ihre Anteile mit Valuta 12. Februar 2002 zurückgegeben.

Luxemburg, den 15. März 2002.  
(03699/755/9)

BANTLEON US-DYNAMIC INVEST S.A.

**BANTLEON US-BENCHMARK, Fonds Commun de Placement.**

Durch Beschluss des Verwaltungsrats der BANTLEON US-BENCHMARK INVEST S.A. vom 4. Februar 2002, mit Zustimmung der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. als Depotbank, wurde der Bantleon US-Benchmark, ein FCP unter Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988, am 4. Februar 2002 aufgelöst.

Die Anteilhaber im Bantleon US-Benchmark haben ihre Anteile mit Valuta 12. Februar 2002 zurückgegeben.

Luxemburg, den 15. März 2002.  
(03700/755/9)

BANTLEON US-BENCHMARK INVEST S.A.

**SANTROPA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 19.276.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2002 que BDO ScanRevision, Kristineberg 3 - DK 2100 Kobenhavn, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire M. Jorgen Glud.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36791/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**F&C NEW ECONOMY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.877.

—

The shareholders of F&C NEW ECONOMY (the «Fund») are hereby kindly invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Fund, which will take place in Luxembourg on *19th August, 2002* at the registered office of the Fund at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg at 11.30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

To approve the merger of the Fund into F&C PORTFOLIOS FUND, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the laws of Luxembourg having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and more particularly the merger of F&C New Economy - F&C New@sia, F&C New Economy - F&C European Corporate Bond, F&C New Economy - F&C Global Services, F&C New Economy - F&C @ventures, F&C New Economy - F&C Global Resources and F&C New Economy - F&C BioPharma, each a class of shares of the Fund currently in issue, into F&C Portfolios Fund - F&C New@sia, F&C Portfolios Fund - F&C European Corporate Bond, F&C Portfolios Fund - F&C Global Services, F&C Portfolios Fund - F&C @ventures, F&C Portfolios Fund - F&C Global Resources and F&C Portfolios Fund - F&C BioPharma, respectively, each a portfolio of assets to be created under the umbrella structure of F&C Portfolios Fund, and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 15th July 2002 and deposited with the Chancery of the District Court of Luxembourg, and
- (ii) the audit report prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

1. to approve the proposed merger as set forth in the Merger Proposal;
2. to fix the effective date (hereinafter the «Effective Date») of the merger, as defined in the Merger Proposal on the date of the extraordinary general meeting of shareholders or on such other date as may be determined at the extraordinary general meeting of shareholders upon suggestion of the chairman of the meeting being not later than 1st of October 2002;
3. to approve that, on the Effective Date, the assets and liabilities of F&C New Economy - F&C New@sia, F&C New Economy - F&C European Corporate Bond, F&C New Economy - F&C Global Services, F&C New Economy - F&C @ventures, F&C New Economy - F&C Global Resources and F&C New Economy - F&C BioPharma shall respectively be merged into F&C Portfolios Fund - F&C New@sia, F&C Portfolios Fund - F&C European Corporate Bond, F&C Portfolios Fund - F&C Global Services, F&C Portfolios Fund - F&C @ventures, F&C Portfolios Fund - F&C Global Resources and F&C Portfolios Fund - F&C BioPharma, each a portfolio of assets to be created under the umbrella structure of F&C Portfolios Fund;
4. to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of the respective assets and liabilities of F&C New Economy - F&C New@sia, F&C New Economy - F&C European Corporate Bond, F&C New Economy - F&C Global Services, F&C New Economy - F&C @ventures, F&C New Economy - F&C Global Resources and F&C New Economy - F&C BioPharma, F&C Portfolios Fund issues to the shareholders of the Fund the same number of shares in F&C Portfolios Fund - F&C New@sia, F&C Portfolios Fund - F&C European Corporate Bond, F&C Portfolios Fund - F&C Global Services, F&C Portfolios Fund - F&C @ventures, F&C Portfolios Fund - F&C Global Resources and F&C Portfolios Fund - F&C BioPharma as they held in the Fund prior to the Effective Date. The new shares in F&C Portfolios Fund will be issued in registered form without fractions as of the Effective Date;
5. to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

In order to be able to deliberate on the agenda, the extraordinary general meeting will require a quorum of at least 50% of the outstanding shares and the resolutions will be adopted if approved by 2/3 of the shares represented. Each share is entitled to one vote.

Shareholders who will not be able to attend the extraordinary general meeting may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Fund. The form should be duly filled in and sent back to the registered office of the Fund at the latest the bank business day in Luxembourg preceding the extraordinary general meeting.

(03702/801/55)

*On behalf of the Board of Directors.***F&C EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.732.

—

The shareholders of F&C EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND (the «Fund») are hereby kindly invited to attend the

## EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Fund, which will take place in Luxembourg on 19th August, 2002 at the registered office of the Fund at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

To approve the merger of the Fund into F&C PORTFOLIOS FUND, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the laws of Luxembourg having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and more particularly the merger of F&C Emerging Markets Umbrella Fund - Global Emerging Markets Portfolio, being the only class of shares of the Fund in issue, into the F&C Portfolios Fund - Global Emerging Markets Portfolio, a portfolio of assets to be created under the umbrella structure of F&C Portfolios Fund, and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 15th July, 2002 and deposited with the Chancery of the District Court of Luxembourg, and
- (ii) the audit report prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

1. to approve the proposed merger as set forth in the Merger Proposal;
2. to fix the effective date (hereinafter the «Effective Date») of the merger, as defined in the Merger Proposal on the date of the extraordinary general meeting of shareholders or on such other date as may be determined at the extraordinary general meeting of shareholders upon suggestion of the chairman of the meeting being not later than 1st of October 2002
3. to approve that, on the Effective Date, the assets and liabilities of the Fund be merged into F&C Portfolios Fund in the manner that all the assets and liabilities attributable to the Fund shall be allocated to the F&C Portfolios Fund - Global Emerging Markets Portfolio (the «Portfolio», a portfolio of assets to be created under the umbrella structure of F&C Portfolios Fund);
4. to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of the assets and liabilities of the Fund, F&C Portfolios Fund issues to the shareholders of the Fund the same number of shares in the Portfolio as they held in the Fund prior to the Effective Date. The new shares in F&C Portfolios Fund will be issued in registered form without fractions as of the Effective Date;
5. to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

In order to be able to deliberate on the agenda, the extraordinary general meeting will require a quorum of at least 50% of the outstanding shares and the resolutions will be adopted if approved by 2/3 of the shares represented. Each share is entitled to one vote.

Shareholders who will not be able to attend the extraordinary general meeting may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Fund. The form should be duly filled in and sent back to the registered office of the Fund at the latest the bank business day in Luxembourg preceding the extraordinary general meeting.

(03703/801/45)

*On behalf of the Board of Directors.*

**CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 17.567.

Le Conseil d'Administration de la SOCIETE CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A. dont le siège se trouve au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg est constitué par les membres suivants:

- Monsieur Angel Cano - Président du Conseil d'Administration

Adresse professionnelle: Paseo de la Castellana, 81

Planta 25, E-28046 Madrid, Espagne

- Monsieur Jacques Berwart

Adresse professionnelle: 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Monsieur Juan Pedro Gil Vera

Adresse professionnelle: Paseo de la Castellana, 81, E-28046 Madrid, Espagne

La société Anonyme de droit espagnol BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA S.A. (BBVA)

Adresse professionnelle: Paseo de la Castellana, 81, E-28046 Madrid, Espagne

Luxembourg, le 17 mai 2002.

*Pour CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

J. Berwart

*Administrateur Directeur Général*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36828/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

**G-RENTINFIX, Société d'Investissement à Capital Variable-Catégorie OPCVM.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.063.

*Echéance de G-RENTINFIX - COMPARTIMENT N° 13 - «BEF et LUF 15-07-2002»*

Conformément aux dispositions du prospectus de vente et aux conditions d'émission, ce compartiment est arrivé à échéance le 15 juillet 2002 et est entré de plein droit en liquidation.

Au vu de l'objectif poursuivi de faire récupérer par l'actionnaire à l'échéance le montant de EUR 448,68 par rapport à sa mise de fonds initiale de EUR 247,89, le montant obtenu est supérieur au montant prévu.

Le prix de remboursement s'élève à EUR 503,17 par action, soit un rendement à l'échéance de 102,98% ou un return annualisé de 7,56%.

A partir du 19 juillet 2002, les actionnaires dudit compartiment sont invités à présenter leurs actions aux guichets des établissements suivants:

- en Belgique: FORTIS BANQUE
- au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Le remboursement sera effectué sans frais (hormis la taxe de bourse).

(03709/584/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**VERMEIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 42.427.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juillet 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03531/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUXUMBRELLA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.794.

Nous annonçons par la présente que

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires (ci-après dénommée l'«Assemblée») de LUXUMBRELLA (ci-après dénommé la «Sicav») se tiendra au siège social de la Sicav, à l'adresse ci-dessus, le 1<sup>er</sup> août 2002 à 11.00 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice clos au 30 avril 2002.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2002.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

II (03553/755/28)

*Pour le Conseil d'Administration.*

**FUTUR 2000, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.343.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 août 2002 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill
- Nomination du Commissaire à la liquidation.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03571/755/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 42.251.

Les actionnaires sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 26 juillet 2002 au siège social de la société à 11.00 heures, statuant sur l'exercice 2001.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
3. Approbation des comptes annuels et affectation
4. Divers

II (03586/603/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ZURICH INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 66.913.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders, which will be held on July 29, 2002 at 10.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accounts as of March 31, 2002 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect of the performance of their duties during the financial year ended March 31, 2002.
4. Election of the Directors and the Auditor until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2003.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

II (03587/755/21)

*By order of the Board of Directors.*

---

**LUXICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.694.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 138, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 mai 2002.

(36926/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.

---

**EVOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 39.386.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 29 juillet 2002 à 11.30 au siège social de EVOLUTION avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 5 de façon à remplacer toute référence au Francs Luxembourgeois par une référence à l'euros.
2. Modification de l'article 8 en vue de permettre au conseil d'administration d'émettre des certificats globaux représentant des actions au porteur.
3. Modification de l'article 11, I point b) en vue de spécifier que l'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, est basée sur le dernier cours de clôture disponible, le jour d'évaluation.
4. Modification de l'article 29 en vue de le corriger de telle sorte que le réviseur d'entreprise soit nommé par l'assemblée générale des actionnaires.
5. Modification de l'article 30 en vue de biffer les références à la première année fiscale.

Pour assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Cette assemblée extraordinaire requiert un quorum de présence d'au moins 50% des actions émises de la société et les résolutions pour être valables devront être prises par les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.  
II (03628/755/23) Le Conseil d'Administration.

**BISCARROSSE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 15.603.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

die am 29. Juli 2002 um 11.00 Uhr mit folgender Tagesordnung am Gesellschaftssitz stattfinden wird, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage und Genehmigung der Beschlüsse der Verwaltungsratssitzung vom 5. September 2000.
2. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Aufsichtskommissars.
3. Vorlage und Genehmigung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 1999.
4. Ergebnisverwendung.
5. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
6. Statutarische Neuwahlen.
7. Verschiedenes.

II (03630/17)

*Der Verwaltungsrat.*

**PRO WERT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 79.409.

Décision prise par le conseil d'administration en date du 13 mai 2002:

Le siège social est transféré au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 21, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36831/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2002.